



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
5 décembre 2018
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 15 octobre 2018, à 15 heures

Président : M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala)
Puis : M. Remaoun (Algérie)

Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Réduction des risques de catastrophe (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Cheffe de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



- j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (*suite*)
- k) Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale (*suite*)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable
(suite) (A/73/81-E/2018/59, A/73/166, A/73/258,
A/73/301 et A/73/383)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable** (suite) (A/73/204)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/73/225, A/73/226, A/73/345 et A/73/382)
- c) **Réduction des risques de catastrophe** (suite) (A/73/268)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/73/255)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/73/255)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/73/255)
- g) **Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement** (suite) (A/73/25)
- h) **Harmonie avec la nature** (suite) (A/73/221)
- i) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable** (suite) (A/73/267)
- j) **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière** (suite) (A/73/306)
- k) **Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale** (suite)

1. **M. Gadabu** (Nauru), s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, dit que, même s'ils sont pris en considération au sein de l'Organisation des Nations Unies, les petits États insulaires en développement n'ont enregistré que des

progrès mitigés vers le développement durable et sont de plus en plus menacés par les changements climatiques. Dans la perspective de l'examen à mi-parcours de 2019 des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), la réunion préparatoire régionale qui s'est tenue aux Tonga en juin 2018 et l'examen de haut niveau d'une journée organisé pendant le débat de haut niveau de la présente session ont permis un échange de données d'expériences nationales et un renforcement des partenariats véritables et durables envisagés par la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement en 2014.

2. Il est nécessaire d'accroître les ressources pour tenir compte de l'évolution des mandats des groupes des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales et du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les petits États insulaires en développement du Pacifique prient le Secrétaire général d'allouer des ressources supplémentaires dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021, compte tenu du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, de la réforme du Département des affaires économiques et sociales et de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, et d'inclure dans le rapport qu'il présentera à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des informations sur les mesures prises pour répondre aux besoins découlant de cet élargissement des mandats.

3. Le rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a montré de manière concluante que des pays comme les petits États insulaires en développement du Pacifique courent un risque disproportionné de subir les conséquences négatives du réchauffement de la planète. Il est vital de mobiliser des ressources afin de renforcer la résilience. Or, les petits États insulaires en développement ont toujours eu du mal à accéder aux sources internationales de financement. Les procédures doivent être simplifiées et l'accès direct doit être élargi. C'est aussi ce qui ressort de la recommandation formulée en 2016 par le Corps commun d'inspection, selon laquelle le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement devrait contribuer activement à la prise en compte de la spécificité des petits États insulaires en développement, pour lesquels des solutions sur mesure sont nécessaires, et devrait également s'assurer que de nouveaux critères

d'admissibilité sont adoptés pour améliorer leur accès au financement du développement.

4. Si les petits États insulaires en développement du Pacifique ne sont pas opposés à des sources de financement novatrices, comme les obligations bleues et vertes, ils estiment que la plupart des financements liés aux changements climatiques devraient prendre la forme de dons. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 devrait compléter les efforts visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques, de même qu'un mécanisme international suffisamment financé pour faire face aux pertes et dommages causés par les effets des changements climatiques. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ouvrent la voie aux énergies renouvelables, mais il ne faudrait pas que des prêts et des frais de service coûteux viennent se substituer à la facture énergétique actuelle des combustibles fossiles, au risque de saper cette transformation. Ils appellent tous les partenaires à renforcer leur soutien dans le cadre de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa et au-delà.

5. **M. Chan Guolong** (Singapour) déclare que son pays a tiré un certain nombre d'enseignements de son expérience en matière de développement durable. L'un concerne la nécessité de s'adapter et de faire preuve de créativité; il n'existe pas de solution toute faite convenant à tous les pays. Singapour, par exemple, a mis au point un système NEWater novateur qui utilise de l'eau recyclée pour couvrir jusqu'à 40 % de ses besoins en eau. Un deuxième enseignement a trait à la nécessité de faire participer la communauté par une action de terrain comme le plan de développement durable de Singapour, qui a mobilisé les citoyens, les populations, les entreprises et les organismes gouvernementaux, et dont l'un des grands axes visait à accroître sensiblement l'utilisation des transports publics et des vélos au lieu des voitures. Un troisième enseignement porte sur l'importance des partenariats internationaux. Comme l'a signalé sa délégation en présentant son examen national volontaire à la session de 2018 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, Singapour fournit une assistance technique à d'autres pays en développement en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La créativité, l'action communautaire et l'engagement international peuvent aider à surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable.

6. **M. Carazo Zeledón** (Costa Rica) dit que son gouvernement est déterminé à mettre en œuvre le Programme 2030 au moyen d'une approche transversale et multidimensionnelle visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles.

Il convient de noter que les exploitations agricoles familiales, en particulier, ont un rôle déterminant à jouer dans les efforts mondiaux en faveur du développement durable.

7. Le Costa Rica fait partie d'un groupe de pays coauteurs qui ont soumis un projet de résolution pour examen à la Commission en vue de faire du 7 juin la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments. Ce serait un pas fondamental vers la promotion des pratiques alimentaires durables et des questions de sécurité sanitaire des aliments, qui sont étroitement liées aux mesures requises pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment l'accès à une alimentation saine et nutritive, ainsi que les engagements en faveur de la consommation et de la production durables dans le commerce international.

8. Le Gouvernement du Costa Rica s'efforce de promouvoir une vision ambitieuse en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques, notamment par la mise en œuvre de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À cet égard, il tient à partager son expérience en matière de préservation des forêts et de production d'énergies renouvelables dans une optique de décarbonisation en profondeur de l'économie. Il s'emploie actuellement à élaborer un plan novateur de décarbonisation visant à transformer la société costaricienne. En outre, dans le cadre des efforts en cours pour lutter contre la pollution, la Commission devrait s'appuyer sur les résultats de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

9. **M^{me} Al-Baker** (Qatar) insiste sur l'importance de la coopération internationale et du respect de la souveraineté nationale dans la mise en œuvre du Programme 2030. Sa délégation est favorable au renforcement du réseau des coordonnateurs résidents et souligne l'importance de l'objectif de développement durable n° 16 qui tend à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives. Convaincu que l'éducation est la clef du développement, le Qatar veille à ce que tous, et en particulier les jeunes, y aient accès. Sa Fondation « Education Above All » s'occupe, avec l'aide de divers partenaires, de fournir une éducation à quelque 10 millions d'enfants appartenant à des groupes défavorisés dans une cinquantaine de pays, dont certains sont touchés par des conflits, par la pauvreté ou par des catastrophes naturelles.

10. Le Qatar vient de présenter, au cours de la session de 2018 du forum politique de haut niveau, son examen national volontaire dans le cadre duquel il a décrit ses

efforts pour fournir des services énergétiques modernes et fiables, mettre en place des modes de consommation et de production durables, et participer à des partenariats mondiaux en faveur du développement. Tant ses ambitions à l'horizon 2030 que sa stratégie nationale de développement pour la période 2018-2022 prévoient des mécanismes de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le pays a accompli tout cela alors même qu'il était confronté à un embargo injuste et à d'autres mesures unilatérales imposées contre lui en violation du droit international et des principes du multilatéralisme.

11. **M. Benarbia** (Algérie) dit que sa délégation souscrit à la recommandation du Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, figurant dans la note du Secrétaire général relative à l'application des conventions des Nations Unies sur l'environnement (A/73/255), selon laquelle l'Assemblée générale devrait réaffirmer que la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres constitue un moyen d'accélérer celle d'autres objectifs de développement durable et répond aux objectifs généraux du Programme 2030 et devrait aussi inviter les États Membres à redoubler d'effort pour mettre en œuvre l'objectif stratégique de la Convention sur la lutte contre la désertification qui concerne la sécheresse, comme cela a été demandé au forum politique de haut niveau pour le développement durable et à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention.

12. L'Algérie est en bonne voie d'atteindre les objectifs du développement durable et présentera son premier examen national volontaire au forum politique de haut niveau en 2019. Elle reste fermement attachée aux accords multilatéraux sur l'environnement qu'elle a ratifiés et met en œuvre des politiques transversales en matière de logement, de transport, d'agriculture et de gestion des forêts en vue de réduire les gaz à effet de serre et de passer à une économie verte. Au niveau régional, elle a accueilli la conférence ministérielle du Partenariat pour l'action en matière d'économie verte de 2014. Au début de 2019, elle participera aux débats du groupe de travail à composition non limitée créé par la résolution 72/277 de l'Assemblée générale sur un pacte mondial pour l'environnement. Bien que la Déclaration d'Ordos de 2017, adoptée à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ait confirmé que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse représentent des problèmes environnementaux, économiques et sociaux majeurs

pour le développement durable mondial, la Convention demeure le parent pauvre des accords environnementaux multilatéraux. L'orateur appelle de ses vœux une synergie entre les trois Conventions de Rio, dont la mise en œuvre doit s'appuyer sur le principe des responsabilités communes mais différenciées.

13. **M. Amin** (Afghanistan) indique que son gouvernement a intégré les objectifs de développement durable dans son Cadre national pour la paix et le développement (2017-2021), ses programmes prioritaires et son budget national. Dans son examen national volontaire présenté au forum politique de haut niveau en 2017, l'Afghanistan a souligné les efforts qu'il déploie pour accroître la productivité, créer des emplois et améliorer la prestation des services essentiels. L'orateur remercie les partenaires internationaux qui ont aidé son pays à progresser vers l'autosuffisance et le développement durable et attend avec intérêt la conférence ministérielle sur l'Afghanistan qui doit se tenir à Genève en novembre 2018.

14. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, comme l'Afghanistan, ont besoin d'assistance technique, de renforcement des capacités et de moyens financiers. L'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable joue un rôle déterminant dans la transformation structurelle. L'Afghanistan est particulièrement attaché à l'autonomisation des femmes et à la promotion de l'égalité des sexes en raison de l'effet multiplicateur qui en résulte dans d'autres domaines du développement. La mise en œuvre du Programme 2030 constitue un grand défi pour les pays en situation de conflit ou d'après-conflit, dont l'Afghanistan. La Commission doit concentrer son attention en priorité sur le lien entre la paix et la sécurité et le développement. Pour ne laisser personne de côté, il faudra se détourner des méthodes traditionnelles d'investissement au profit d'approches plus ciblées.

15. **M. Rattray** (Jamaïque) dit que depuis plus de deux décennies – du Programme d'action de la Barbade en 1994 aux Orientations de Samoa en 2014, en passant par la Stratégie de Maurice de 2005 – la communauté internationale est consciente que les petits États insulaires en développement constituent un cas particulier au regard du développement durable. L'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, qui doit avoir lieu en septembre 2019, serait l'occasion d'évaluer l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies et par d'autres partenaires. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris

sont autant de mécanismes qui complètent les efforts nationaux en vue de promouvoir les priorités de développement des petits États insulaires en développement.

16. À l'instar d'autres petits États insulaires en développement, la Jamaïque est particulièrement vulnérable aux chocs exogènes. Les risques naturels aggravent la situation budgétaire précaire qu'elle connaît du fait de son reclassement comme pays à revenu intermédiaire. Malgré la diminution de la mortalité imputable aux catastrophes au cours de l'année précédente, les pertes économiques qui en résultent ont continué d'augmenter. La saison des ouragans de 2017 dans l'Atlantique a été particulièrement dévastatrice pour la région. Les avancées obtenues en matière de financement de la lutte contre les catastrophes, notamment les mécanismes de transfert des risques, les facilités de crédit de réserve et les emprunts dont le remboursement est conditionné par la situation économique de l'État emprunteur, devraient être élargies dans le cadre d'une approche du développement durable véritablement fondée sur la connaissance du risque, qui incite à « reconstruire en mieux ». Le Gouvernement jamaïcain met en place une stratégie globale de financement destinée à protéger les investissements contre les responsabilités cachées qui n'apparaissent qu'en cas de catastrophe. L'orateur ne doute pas que les partenariats publics et privés, tant bilatéraux qu'internationaux, contribueront au succès de cette stratégie.

17. **M. Muhammad Bande** (Nigéria) déclare que la lenteur des progrès du développement en Afrique subsaharienne est très préoccupante. Son gouvernement a mis en place un vaste dispositif de responsabilisation visant à intégrer les objectifs de développement durable dans les stratégies nationales. Il a confié la mise en œuvre de ces objectifs à un comité interministériel et a désigné une assistante spéciale principale du Président chargée de veiller à la cohérence horizontale et verticale des politiques, plans et stratégies de développement. Un groupe consultatif du secteur privé et un forum des donateurs ont récemment été inaugurés. Le Sénat et la Chambre des représentants disposent chacun d'un comité qui supervise la mise en œuvre des objectifs. Le National Youth Service Corps a été mobilisé afin de faire participer les jeunes diplômés à cet effort. Le Nigéria a aligné son plan national de relance économique et de croissance sur les objectifs. Il a récemment achevé un exercice de cartographie des données et s'emploie actuellement à élargir son programme de subventions assorties de conditions en vue d'inciter les administrations infranationales à accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs.

18. La délégation nigériane demande instamment un renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la désertification, la sécheresse et d'autres effets des changements climatiques. Conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Nigéria a créé une Agence nationale de gestion des situations d'urgence et un système d'alerte rapide aux inondations. Le Gouvernement a pris des mesures pour appliquer l'Accord de Paris et exhorte les États parties à s'y conformer dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées.

19. La délégation nigériane demande la création d'un partenariat mondial approprié pour le développement, qui serait contrebalancé par l'intensification de la mobilisation des ressources intérieures. Les efforts en faveur du développement durable devraient également être appuyés par l'élimination des paradis fiscaux qui servent de refuges aux flux financiers illicites.

20. *M. Remaoun (Algérie), Vice-Président, prend la présidence.*

21. **M. Kafle** (Népal) dit qu'il importe de tirer les enseignements de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des textes issus des conférences sur le développement durable, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, le Sommet mondial pour le développement durable de 2002 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), ainsi que des objectifs du Millénaire et des objectifs de développement durable. Le retard pris dans la mise en œuvre du Programme 2030 doit être comblé d'urgence en redoublant d'efforts collectifs et en assurant la coordination.

22. Une action urgente s'impose pour réduire les émissions de carbone et rendre plus durables les modes de vie des populations : il faut s'efforcer de vivre en harmonie avec la nature et de préserver la diversité biologique et les écosystèmes. Le lien naturel entre les océans et les montagnes ne peut être ignoré. Les catastrophes naturelles dans l'Himalaya comme les avalanches, les vidanges brutales de lacs glaciaires, les torrents et les glissements de terrain pourraient affecter des millions de personnes et leurs moyens de subsistance. À cet égard, le Népal souligne la nécessité de mettre en œuvre l'Accord de Paris de manière efficace et en synergie avec le Programme 2030. Compte tenu des difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés les pays les moins avancés, il est absolument nécessaire de garantir les moyens de mise en œuvre grâce à des ressources fiables, prévisibles et durables. Les contraintes les plus graves sont celles qui pèsent sur la partie la plus démunie de la communauté mondiale,

dont les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Népal insiste sur l'importance des énergies propres et renouvelables et se tient prêt à exploiter son immense potentiel hydroélectrique au profit de tous.

23. Des efforts sont en cours pour intégrer pleinement les objectifs de développement durable dans les plans de développement et les adapter aux conditions locales. En tant que pays en développement sans littoral, le Népal est confronté à certaines contraintes affectant entre autres sa capacité de collecte de données, à une vulnérabilité aux catastrophes et aux changements climatiques, ainsi qu'à un important déficit de financement au regard des investissements nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Le moment est venu pour la communauté internationale d'œuvrer de concert dans un esprit de partenariat sans précédent.

24. **M^{me} Engelbrecht Schadtler** (Venezuela) dit que la crise économique mondiale, le protectionnisme et les restrictions au libre-échange, la chute des prix des produits d'exportation, la détérioration croissante de l'environnement et l'accroissement des inégalités et de la pauvreté sont quelques-uns des obstacles à la mise en œuvre du Programme 2030. Il est essentiel de mobiliser des ressources pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Le Venezuela est favorable à des politiques de développement durable équilibrées et à la coopération internationale, ainsi qu'à un environnement propice au développement régional et international apte à répondre aux besoins des peuples du Sud.

25. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il est nécessaire de mettre en place un processus économique, social, culturel, environnemental et politique à l'échelle mondiale. Celui-ci devrait être axé sur la participation libre, active et constructive des populations au processus de développement, en vue de l'amélioration constante de leur bien-être. Les avantages de ce processus doivent être équitablement répartis en tenant compte de la situation particulière des peuples et de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite une volonté politique, en particulier de la part des pays les plus développés.

26. Lors de l'élaboration des stratégies et politiques nationales, il est essentiel de reconnaître l'interdépendance des trois piliers du développement durable. Le modèle de développement du Venezuela est centré sur l'homme et fondé sur la solidarité, la justice, l'intégration sociale, l'égalité, la promotion des droits de l'homme et la participation citoyenne. Ces valeurs,

inhérentes à la paix et au développement, devraient guider la mise en œuvre du Programme 2030.

27. Les effets des catastrophes naturelles se concentrent principalement dans les pays en développement, en particulier parmi les couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population, dont les conditions de vie sont le résultat d'un modèle socioéconomique qui n'a pas été en harmonie avec la nature. En tant que pays en développement caractérisé par une situation géographique particulière qui fait de lui tout à la fois un pays amazonien, un pays andin et un pays des Caraïbes, par des écosystèmes terrestres et maritimes diversifiés et en particulier par une grande vulnérabilité aux phénomènes naturels extrêmes, le Venezuela a conscience que la responsabilité du développement et des mécanismes d'atténuation des risques de catastrophe naturelle ou d'intervention incombe en dernier ressort à l'État, mais souligne la nécessité d'une solidarité internationale à l'appui des efforts nationaux. À cet égard, les peuples d'Haïti et d'Indonésie peuvent compter sur la solidarité et sur le soutien du Venezuela à l'égard des victimes des récentes catastrophes naturelles dévastatrices.

28. **M. Moraru** (Moldova) se dit préoccupé par les phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques qui, de plus en plus, touchent tous les pays et menacent les modestes progrès accomplis jusqu'ici en matière de développement. Une intensification des efforts d'atténuation et d'adaptation est nécessaire pour prévenir et réduire les vulnérabilités. Il est impératif de veiller à l'application de l'Accord de Paris. Le Gouvernement moldave espère que la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques) marquera le début d'une véritable action visant à prévenir les conséquences catastrophiques liées au climat.

29. Au début de 2018, avec l'appui des partenaires de développement, une stratégie de développement durable à long terme intitulée Moldova 2030 a été élaborée, sur la base du Programme 2030 et de l'accord d'association République de Moldova – Union européenne. La stratégie, centrée sur l'être humain, vise à mettre fin à la dégradation de l'environnement, à développer un capital humain et social solide et une économie durable et inclusive, ainsi qu'à mettre en place des institutions efficaces. Pour atteindre les objectifs de développement durable, le Gouvernement poursuit d'importantes réformes destinées à garantir l'état de droit et la bonne gouvernance, à créer un environnement propice au développement des entreprises, à stimuler l'application

des technologies modernes et à déployer des projets d'économie verte.

30. La complexité des tâches à entreprendre et les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable exigent une coopération internationale accrue et des partenariats mondiaux renforcés pour mobiliser l'ensemble des ressources requises. Il est encourageant de constater que les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales ont intensifié leurs efforts pour soutenir le Programme 2030. Les connaissances et les ressources du secteur privé sont cruciales pour atteindre les objectifs et, en particulier, les cibles liées à l'énergie, à l'industrie, à l'innovation, aux infrastructures et à la résilience climatique. L'ONU devrait jouer un rôle accru pour aider les États Membres à poursuivre sur la voie du développement durable ; la délégation moldave espère que les réformes en cours renforceront la capacité de l'Organisation à mettre en place l'assistance et les résultats si nécessaires aux niveaux national, régional et mondial.

31. **M. Rahmanto** (Indonésie) dit que les engagements multilatéraux doivent être tenus ; à cette fin, il importe au plus haut point de renforcer le partenariat international et la coopération et de donner la priorité aux mesures pragmatiques visant à apporter des changements concrets sur le terrain. Dans le cadre de ses efforts pour assurer une protection marine durable, lutter contre les changements climatiques et la pollution marine et promouvoir une économie bleue durable, l'Indonésie accueillera la cinquième conférence « notre océan » et organisera, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Forum des États archipélagiques et insulaires en novembre 2018.

32. La communauté internationale doit accroître et canaliser les moyens de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le financement, le renforcement des capacités et les technologies nécessaires au développement durable, en mettant l'accent sur l'innovation. En collaboration avec le PNUD, le Gouvernement indonésien a entrepris de mobiliser la zakat et le waqf, en tant que financement islamique solidaire, en vue d'élargir les ressources. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, l'Indonésie a mené plus de 500 programmes consacrés notamment à l'élimination de la pauvreté, à la gestion des risques de catastrophe et à la bonne gouvernance économique.

33. Pour ce qui est de la technologie, l'Indonésie estime que l'économie et les industries créatives jouent un rôle important dans le renforcement de la croissance

économique, en particulier dans les pays en développement. Lors de la session de haut niveau de l'Assemblée générale, elle s'est concertée avec l'Australie, le Mexique, la République de Corée et la Turquie (Groupe MIKTA) et avec les organismes des Nations Unies en vue d'exploiter le potentiel de l'économie créative pour atteindre les objectifs de développement durable. Ces discussions ont établi une base solide pour la première Conférence mondiale sur l'économie créative, qui se tiendra à Bali en novembre 2018.

34. Comme l'ont prouvé le tremblement de terre et le tsunami dévastateurs en Indonésie, ainsi que les récentes catastrophes dans la région des Caraïbes, le développement durable n'est pas toujours un processus linéaire. Le Gouvernement indonésien est profondément reconnaissant envers la communauté internationale pour ses témoignages de sympathie et son assistance, et appelle à la poursuite des efforts visant à créer des sociétés et des établissements humains résilients. La communauté internationale doit réaffirmer et tenir son engagement en faveur du multilatéralisme, car un échec du développement durable aurait de graves conséquences pour les plus vulnérables et pour les générations futures.

35. **M^{me} Simonyan** (Arménie) indique que son gouvernement se félicite des efforts visant à rechercher des synergies, à aligner les programmes de travail et les priorités du système des Nations Unies pour le développement sur les objectifs de développement durable et à renforcer la coordination. L'établissement de partenariats et de réseaux efficaces devrait être un facteur important pour la prochaine étape de la coopération au service du développement dans laquelle s'engage la communauté internationale, avec une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies.

36. L'Arménie a mis en place un programme national dont le but est d'appuyer la réalisation accélérée des objectifs, de promouvoir l'innovation dans le secteur public et de mobiliser des capitaux privés grâce à des investissements à impact social et environnemental. La transposition rapide des objectifs au niveau national est complétée par un ambitieux programme de réforme et par les travaux du laboratoire arménien d'innovation consacré aux objectifs de développement durable.

37. L'importance des partenariats régionaux et internationaux ne se dément pas et les pays à revenu intermédiaire ont besoin de l'attention soutenue des institutions financières internationales et du système des Nations Unies pour le développement. En tant que pays en développement sans littoral, l'Arménie tient à

souligner son attachement à des transports accessibles et sans entraves et à des couloirs de transit, ainsi que son rejet des mesures coercitives unilatérales, de l'imposition de blocus et de la fermeture des frontières qui aggravent les déficits existants en matière d'infrastructure.

38. Le pays est confronté aux vulnérabilités d'un terrain et d'écosystèmes montagneux. Pour définir ses politiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, il s'inspire des principes de l'économie verte, en particulier dans les secteurs les plus vulnérables, et travaille avec ses partenaires de développement sur des technologies respectueuses du climat. En 2017, il a adopté une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe qui traduit en mesures concrètes les engagements pris au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et des objectifs de développement durable concernés. L'Arménie, qui a accueilli la Conférence sous-régionale de 2018 sur la réduction des risques de catastrophe, ne demande qu'à offrir un espace de dialogue régional et à contribuer aux échanges et à la coopération afin de mieux intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement.

39. Le développement durable est un processus évolutif et il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité de la coopération au service du développement. En juillet 2018, l'Arménie a présenté son premier examen national volontaire, soulignant la valeur ajoutée, pour la promotion du « développement intelligent », des partenariats pour l'innovation, l'éducation créative et la collaboration entre le Gouvernement, la société civile et le secteur privé.

40. **M. Bilan** (Ukraine) dit que son pays s'efforce de rétablir la stabilité et la sécurité ; malgré l'agression extérieure à laquelle il est confronté, il est pleinement déterminé à mettre en œuvre les objectifs de développement durable et s'emploie à les adapter au contexte local. Des consultations nationales ont réuni environ 500 participants représentant des institutions gouvernementales, des organismes des Nations Unies, des universités, des organisations de la société civile et des groupes de réflexion. Le rapport résultant, intitulé « Objectifs de développement durable : Ukraine », servira d'outil pour intégrer les objectifs dans les cadres nationaux de développement.

41. Le Gouvernement ukrainien salue les initiatives de l'ONU visant à réduire de moitié la faim dans le monde. L'Ukraine connaît le prix de la faim : en novembre 2018, elle commémorera une fois de plus l'anniversaire de la Grande Famine de 1932-1933. À l'heure actuelle,

alors que plus de 850 millions de personnes dans le monde meurent de faim, le Gouvernement est prêt à offrir son aide pour faire face au problème mondial de l'insécurité alimentaire.

42. Voici deux ans, l'Ukraine a atteint un jalon important en achevant le Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl et la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Un effort continu est cependant nécessaire pour que la question du relèvement après Tchernobyl reste en bonne place parmi les priorités de la communauté internationale. Le Gouvernement est pleinement attaché au respect des obligations qui lui incombent aux termes de l'Accord de Paris, qu'il a été le premier pays européen à ratifier. Il a amélioré le système de santé maternelle et a progressé dans la lutte contre la tuberculose et la réduction des taux d'incidence du VIH.

43. L'Ukraine sait qu'aucun pays ne peut parvenir au développement durable sans une paix et une sécurité durables. Fort de la connaissance directe qu'a la population des conflits armés, son gouvernement préconise d'associer tous les objectifs de développement durable avec la recherche de solutions pacifiques aux conflits. Un dialogue constructif et multipartite pourrait faciliter la coopération la plus large possible afin de prendre en considération les nouveaux défis du développement durable et de trouver la manière la plus appropriée de les relever, dans l'intérêt de toutes les parties.

44. **M^{me} Ortez** (Honduras) dit que la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 exigent un engagement ferme de la communauté internationale tout entière. Si l'aide publique au développement (APD) est importante pour la réalisation des objectifs de développement durable et le maintien du financement des pays en développement, il est nécessaire de trouver de nouvelles ressources financières et d'accroître les ressources existantes pour réaliser l'ambition de ne laisser personne derrière. Le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018* met en lumière les progrès accomplis dans de nombreux domaines du Programme 2030, mais il montre aussi qu'à certains égards, ces progrès sont insuffisants pour atteindre les objectifs. La gestion responsable des ressources naturelles non renouvelables et l'accès aux services de base constituent non seulement un droit humain fondamental, mais aussi une étape essentielle sur la voie du développement durable.

45. Le changement climatique est un défi complexe à relever, en raison de ses causes et conséquences mondiales et de ses impacts régionaux asymétriques.

Bien que, souvent, les pays en développement soient ceux qui ont le moins contribué au réchauffement de la planète, ils supportent le plus lourd fardeau des effets des changements climatiques, alors même qu'ils tentent de surmonter la pauvreté et de promouvoir la croissance économique. Les changements climatiques multiplient les vulnérabilités, érodent les progrès et nuisent gravement au développement futur.

46. L'Amérique centrale a déjà souffert à maintes reprises de sécheresses cycliques dans ce qu'on appelle le « couloir sec ». Les changements climatiques et les phénomènes météorologiques ont aggravé cette situation, appauvrissant les terres et causant d'autres problèmes. Si des mesures d'atténuation et d'adaptation ne sont pas prises, les ressources naturelles, la qualité de vie et l'économie seront gravement affectées et les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable s'en trouveront fortement compromis. Pour le Honduras, les changements climatiques posent une question de survie ; c'est pourquoi le pays a mis en place un cadre juridique solide, qui comprend des dispositions législatives sur l'environnement, l'eau, les forêts, les zones protégées et la faune sauvage. Le financement de l'action climatique est une priorité ; des ressources supplémentaires doivent être mobilisées, sans remplacer ou détourner des fonds d'autres objectifs importants en matière de développement économique et social.

47. **M. Xu Zhongsheng** (Chine) dit que la communauté internationale doit accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 en intensifiant ses efforts et en aidant les pays en développement à éliminer la pauvreté et la faim, de manière à améliorer les niveaux de vie, réduire l'écart de développement entre le Nord et le Sud, ouvrir la voie à la croissance économique mondiale et favoriser le développement universel et la prospérité. Des efforts collectifs sont nécessaires afin de mettre en œuvre le Programme 2030 et de l'intégrer dans les stratégies nationales de développement de tous les pays, en assurant un développement économique, social et environnemental équilibré et en donnant la priorité, entre autres, aux questions de réduction de la pauvreté, de santé et d'éducation. Il appartient à la communauté internationale de renforcer les partenariats pour le développement et de créer un modèle de coopération qui s'articule autour des Nations Unies et dont le canal principal consiste dans la coopération Nord-Sud, complétée par la coopération Sud-Sud. Les pays développés doivent s'acquitter consciencieusement de leurs engagements en matière d'APD et aider les pays en développement à renforcer leurs propres capacités de développement. La communauté internationale se doit d'aider l'ONU à jouer un plus grand rôle dans la mise

en œuvre du Programme 2030, à renforcer ses fonctions d'orientation et de coordination générale des politiques et à guider les organisations internationales compétentes et tous les mécanismes multilatéraux sur la voie de mesures plus énergiques et d'un renforcement des synergies en matière de coopération internationale au service du développement.

48. La Chine a été l'un des premiers pays à publier un programme national et un rapport d'activité sur le Programme 2030, et elle déploie actuellement une stratégie intégrée en cinq éléments axée sur un développement économique de qualité, qui vise à sortir toutes les populations rurales de la pauvreté d'ici 2020. Le Sommet du G20 à Hangzhou, le Forum pour la coopération internationale « Une Ceinture et une Route », la réunion des dirigeants des pays du groupe BRICS à Xiamen et le Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine ont été autant d'occasions, pour le Gouvernement, d'œuvrer avec toutes les parties afin de mettre la question du développement au centre des politiques macroéconomiques mondiales. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de l'Initiative conjointe « Une Ceinture et une Route », la Chine apporte aussi un soutien actif et constructif aux pays en développement dans la mise en œuvre du Programme 2030. La participation active de la Chine au développement mondial et le rôle qu'elle entend jouer dans sa promotion lui permettra de mettre pleinement en œuvre le plan stratégique du dix-neuvième Congrès national du Parti communiste chinois et de favoriser l'innovation, le développement coordonné, l'économie verte et ouverte et le partage des avantages ; elle intégrera les travaux relatifs à l'initiative « Une Ceinture et une Route » dans la mise en œuvre du Programme 2030, créant ainsi une vie meilleure pour le peuple chinois et contribuant davantage à la promotion d'une communauté de destin.

49. **M^{me} Alhosani** (Émirats arabes unis) dit que la Vision 2021 de son pays va dans le sens des objectifs du développement durable. Le projet Masdar City à Abu Dhabi est un modèle de durabilité et d'énergie propre. En 2017, le Cabinet des Émirats arabes unis a créé un Comité national des objectifs de développement durable, qui a pris des initiatives pour associer le secteur privé au développement. Le programme Dubai Cares a contribué, par des projets menés dans les écoles de plusieurs pays africains, à la mise en œuvre internationale de l'objectif 6 sur l'eau propre et l'assainissement. La Banque alimentaire des Émirats arabes unis a été créée pour contribuer à la réalisation de l'objectif 2 relatif à l'élimination de la faim.

50. Les Émirats arabes unis ont présenté leur premier examen national volontaire au forum politique de haut

niveau en juillet 2018. Parallèlement à la Vision 2021, le plan du Centenaire 2071 et la Stratégie énergétique 2050 envisagent un avenir post-pétrolier. En janvier de chaque année, les Émirats arabes unis célèbrent la Semaine de la viabilité d'Abou Dhabi pour promouvoir le développement durable dans le monde. L'oratrice exhorte la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour atteindre l'objectif 7 sur l'énergie propre et d'un coût abordable.

51. **M^{me} Ellertsdottir** (Islande) dit que son gouvernement appuie résolument l'approche ouverte et participative de l'élaboration du Programme 2030, caractérisée par une appropriation et une participation fortes du secteur privé, de la société civile et des jeunes. Dans le cadre de sa coopération au développement, son pays met l'accent sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes, les infrastructures sociales, la consolidation de la paix et la gestion durable des ressources naturelles, et participe à des projets où il a un savoir-faire spécifique à partager. Son gouvernement se félicite de l'attention que la Commission du développement social continue de porter à l'inégalité et estime qu'elle peut contribuer immensément à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 10.

52. Les changements climatiques sont en passe de devenir rapidement l'obstacle le plus grave à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde. Le Gouvernement islandais a récemment mis en place une nouvelle stratégie climatique ambitieuse pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris pour 2030 et faire en sorte que l'Islande soit neutre en carbone d'ici 2040. Déjà, l'électricité et le chauffage sont intégralement produits à partir de ressources renouvelables. La stratégie vise à éliminer progressivement les combustibles fossiles dans les transports et à accroître l'afforestation et la remise en état des zones humides.

53. L'Islande a entamé sa transition vers l'énergie verte des décennies auparavant et continue d'aider d'autres pays à cet égard. Elle a coopéré avec le Fonds nordique de développement et la Banque mondiale à des recherches sur l'exploitation géothermique en Afrique de l'Est. Elle a également coopéré avec l'initiative « Énergie durable pour tous ». Au vu de l'accroissement de la compétitivité des énergies renouvelables, la communauté internationale doit s'efforcer d'assurer l'accès de tous à des services énergétiques durables et modernes.

54. L'exploitation durable des ressources marines grâce à une gestion fondée sur des données scientifiques reste une priorité claire de la politique étrangère islandaise. À cette fin, l'Islande a collaboré avec de nombreux partenaires, dont la Banque mondiale, au programme

mondial sur les pêches durables (PROFISH). La restauration des terres est une autre priorité du pays, qui a déjà perdu de vastes étendues à cause de l'érosion. Le Gouvernement copréside le Groupe d'Amis pour les questions de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse. La concrétisation de la neutralité en matière de dégradation des terres permettrait d'accélérer la réalisation de nombreux objectifs de développement durable, en contribuant à mettre fin à la pauvreté, à garantir la sécurité alimentaire, à assurer un approvisionnement énergétique fiable, abordable et durable et à favoriser l'autonomisation des femmes et les filles. Le lien entre ces efforts et les phénomènes qui menacent actuellement la sécurité, comme les changements climatiques et les migrations forcées, est évident et mérite d'être pris au sérieux.

55. L'égalité des sexes est une condition essentielle du développement durable dans tous les pays. L'Islande insiste de plus en plus sur l'autonomisation des femmes dans sa politique de développement et compte également sur la participation des hommes et des garçons, car la défense de l'égalité des sexes est l'affaire de tous dans la communauté internationale.

56. **M. Alami** (Maroc) dit qu'au cours des dernières décennies, son gouvernement a entrepris d'intégrer les principes du développement durable à tous les niveaux de ses stratégies de développement, et a créé un Secrétariat d'État au développement durable. La Constitution marocaine de 2011 consacre le droit au développement durable, et en particulier le droit à l'eau. En 2017, le Maroc a adopté une stratégie nationale de développement durable qui prévoit une transition accélérée vers une économie verte et solidaire ; il a mis en place un certain nombre de mécanismes de suivi, d'évaluation et de prévention et veille à ce qu'une dimension environnementale soit intégrée dans les projets de développement. Il a aussi mis au point un système d'information régionale sur l'environnement et le développement afin d'aider à la prise de décisions.

57. Des progrès importants ont été réalisés dans les domaines de l'élimination des déchets ménagers et du recyclage des eaux usées. Environ les trois quarts de la population sont raccordés au réseau d'égouts. Le Maroc s'est également engagé à lutter contre la pollution atmosphérique et a mis en place un certain nombre de mesures visant à réduire les émissions industrielles et automobiles nocives, dont un réseau national de surveillance de la qualité de l'air. Dans le cadre de son engagement en faveur de la coopération Sud-Sud, le Maroc a signé plusieurs accords avec d'autres pays africains dans les domaines de la gestion des déchets, de la surveillance de l'environnement, des changements climatiques, de la biodiversité, de l'éducation

environnementale et de la gestion intégrée des zones côtières.

58. **M^{me} Cordova Soria** (État plurinational de Bolivie) fait observer que les 17 objectifs de développement durable et leurs 169 cibles ne seront atteints que si des mesures urgentes sont prises pour combattre la crise climatique. Le rapport spécial du GIEC a démontré que le monde approche d'un point critique de non-retour. Face à cette menace, l'Accord de Paris ne paraît pas suffisant, en particulier si les principaux émetteurs de gaz à effet de serre s'en retirent.

59. Des modes de consommation et de production non viables ont gravement compromis la capacité de régénération et de fonctionnement de la planète. Les changements climatiques et les catastrophes naturelles, dont les populations les plus pauvres sont malheureusement les principales victimes, constituent autant de symptômes du déséquilibre entre l'humanité et la nature. Il faut donc établir un modèle de développement en harmonie avec la nature, dans lequel l'être humain ne se considère plus comme le propriétaire des ressources naturelles, mais plutôt comme une partie d'un environnement commun complexe, en équilibre fragile.

60. Dans cette optique, le Gouvernement bolivien met en œuvre le Programme patriotique 2025, qui vise à éliminer l'extrême pauvreté, à universaliser les services de base et à promouvoir la souveraineté nationale dans un certain nombre de domaines clefs, notamment les sciences et les technologies.

61. Si de grands progrès ont été accomplis pour atteindre les objectifs du *buen vivir* (bien vivre), le seul moyen de promouvoir le développement durable et un juste équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures est de déployer des politiques, des stratégies et des mécanismes débouchant sur un mode de vie en harmonie avec la nature.

62. **M. Amde** (Éthiopie) dit que le développement durable ne peut plus être considéré indépendamment d'autres facteurs, notamment les changements climatiques. Le rapport spécial du GIEC souligne l'urgence d'agir. La Stratégie d'économie verte à l'épreuve du climat, adoptée par son pays, prévoit de parvenir à une économie neutre en carbone d'ici 2025. Cette stratégie, qui met particulièrement l'accent sur l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, les transports et le développement urbain, est intégrée dans le plan national de développement.

63. L'Éthiopie, qui coordonne les négociations sur les changements climatiques au nom des pays les moins

avancés, continuera de promouvoir une action mondiale concertée pour appliquer l'Accord de Paris. Sa délégation appuie fermement l'accent mis par le Secrétaire général sur l'intégration de la réponse aux risques de catastrophe dans les programmes de développement à long terme. La cohérence entre le développement et la réduction des risques de catastrophe contribuera au renforcement de la résilience. L'orateur insiste sur l'importance du soutien des Nations Unies aux pays les moins avancés pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai. En collaboration avec des partenaires de développement, son pays s'est employé à mettre en place sa politique et sa stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe.

64. La délégation éthiopienne souscrit également à la recommandation formulée par Secrétaire général dans son rapport sur l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable (A/73/267), selon laquelle les pays les moins avancés devraient bénéficier d'un financement et d'un renforcement de leurs capacités pour développer leurs infrastructures énergétiques. L'Éthiopie dispose de vastes ressources en énergies renouvelables et investit dans ses infrastructures énergétiques en vue de répondre à la demande intérieure et de s'affirmer comme un pôle énergétique régional. Le renforcement des partenariats mondiaux et la participation du secteur privé seront indispensables pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7.

65. **M. Bokoum** (Burkina Faso) explique que, conformément à ses engagements internationaux en faveur du développement durable, son gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives dans des domaines comme la consommation et la production durables, la surveillance de l'environnement et des ressources naturelles, les technologies de l'information et des communications et la coopération énergétique sous-régionale. Le Burkina Faso mettra en avant ses réalisations lorsqu'il présentera son examen national volontaire au forum politique de haut niveau en 2019.

66. Les défis que le pays s'efforce de relever comprennent la croissance économique inclusive et l'encouragement de l'innovation ; la garantie d'un emploi décent, l'accès aux services de base et à une énergie abordable, l'autonomisation des femmes et des filles et la promotion de l'égalité des sexes ; la préservation et la restauration des écosystèmes, la promotion de la gouvernance environnementale et la viabilité environnementale. Parmi les défis transversaux figurent l'élaboration d'outils de planification pour une meilleure gestion du territoire, la promotion de l'état de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance et la garantie de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du

territoire national. Le Gouvernement burkinais aura besoin de l'appui de tous ses partenaires techniques et financiers pour relever ces différents défis.

67. **M^{me} Muchiri** (Kenya) appelle les États à honorer leurs engagements en matière de changements climatiques au titre de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai et du Programme 2030. Son gouvernement met en œuvre un programme d'action national de lutte contre la désertification, à cause de laquelle la superficie des terres arables a sensiblement diminué. En août 2017, il a introduit une interdiction des plastiques d'emballage, qui a permis, avec un taux de succès de 86 %, d'encourager l'utilisation de matériaux alternatifs. La délégation kényane estime que les recommandations de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à Nairobi en mars 2019, devraient inclure des dispositions relatives au renforcement des capacités techniques, à l'aide au développement, à l'appui financier et aux partenariats novateurs, afin d'encourager les efforts des pays africains pour formuler et appliquer des politiques, législations et programmes qui favorisent des solutions innovantes aux problèmes environnementaux.

68. Le Kenya salue la Déclaration de Cancún sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour le bien-être. La diversité des zones écologiques et des habitats contribue à l'économie du pays dans un large éventail de secteurs, de la production alimentaire au tourisme en passant par l'énergie. L'oratrice demande l'application des décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et souligne la nécessité d'accroître les ressources techniques et humaines à l'appui du renforcement des capacités des pays en développement. Elle rappelle également l'importance de la prise en compte des impacts et des avantages socio-économiques de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

69. **M^{me} Lodhi** (Pakistan) dit que les examens nationaux volontaires présentés au forum politique de haut niveau ont attesté des progrès accomplis dans le pays, comme sur le plan international. Toutefois, l'environnement international semble devenir moins favorable. Les années écoulées ont été marquées par une érosion des partenariats internationaux, par des restrictions touchant les ressources financières et un fléchissement de la volonté politique mondiale. Son pays a intégré le Programme 2030 dans sa politique nationale de développement et présentera son examen national volontaire au forum politique de haut niveau en 2019.

70. Aucun pays n'échappe aux effets du changement climatique, mais les pays en développement comme le Pakistan, bien qu'ayant une empreinte carbone minimale, comptent parmi les plus vulnérables. Le pays assume ses engagements en tant que signataire de l'Accord de Paris et espère que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et le Sommet sur le climat prévus pour 2019 redynamiseront la volonté politique de faire face aux changements climatiques et renouvelleront l'attachement des pays développés à respecter leurs obligations financières. Le Pakistan se réjouit également de participer à des projets régionaux et mondiaux sur l'énergie durable. Les objectifs de développement durable ne pourront être atteints que si tous les acteurs jouent leur rôle.

71. **M. Gumende** (Mozambique) exprime la préoccupation de sa délégation face aux pertes économiques considérables causées par les catastrophes, dont fait état le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (A/73/268). Son pays connaît en moyenne plus d'une catastrophe par an et se classe au troisième rang des pays africains les plus exposés aux multiples risques liés aux phénomènes météorologiques. Il a adopté une approche proactive de la gestion des risques de catastrophe afin de réduire l'exposition des communautés locales, de l'économie et des infrastructures aux catastrophes naturelles. Avec l'approbation de son plan directeur pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2017-2030, le Mozambique a rejoint la liste des pays africains disposant d'instruments alignés sur le Cadre de Sendai. Ce plan directeur vise à mieux comprendre les risques de catastrophe à tous les niveaux, à renforcer la gouvernance et la participation des secteurs public et privé à la réduction des risques de catastrophe, à consolider les investissements publics, l'aménagement du territoire et la protection financière contre les catastrophes, à renforcer les capacités d'alerte rapide, de réaction et de relèvement, et à mettre en place des partenariats et une coopération internationale.

72. La délégation mozambicaine salue la création du système de suivi en ligne du Cadre de Sendai, dévoilé par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en mars 2018, qui a déjà fait l'objet d'une formation organisée par l'Institut national de gestion des catastrophes. L'orateur appelle tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les parties prenantes à renforcer les partenariats et les moyens de mise en œuvre pour aider les pays en développement à faire face aux risques de catastrophe.

73. **M^{me} Pobee** (Ghana) fait part de la conviction de sa délégation que l'initiative Action 21 reste pertinente et

que des approches et des solutions multilatérales sont nécessaires pour relever les défis environnementaux, sociaux et économiques transfrontaliers, dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées. Le travail entamé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement n'est pas terminé : en particulier, les objectifs d'éradication de la pauvreté, d'élimination de la faim, de sécurité alimentaire et d'amélioration de l'éducation et des soins de santé appellent une attention urgente, éclairée par les précieux enseignements qui ont été tirés. Dans de nombreux pays africains, les disparités entre les zones rurales et urbaines persistent, de même que les inégalités entre les sexes. Au Ghana, la vulnérabilité aux catastrophes constitue l'un des principaux facteurs de pauvreté dans les zones défavorisées. Les pays à revenu intermédiaire sont confrontés à des problèmes spécifiques. Le Ghana estime qu'il convient de mieux évaluer, au moyen de données désagrégées, l'ampleur des risques de catastrophe et des pertes.

74. La délégation ghanéenne s'associe aux appels lancés en faveur du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres et espère que le prochain cadre stratégique adopté par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification contribuera à faire avancer l'application de la Convention grâce à la création de partenariats novateurs. Il est aussi urgent d'agir pour lutter contre les niveaux de pollution non durables, en particulier dans les océans. Le Ghana réaffirme ses engagements au titre de l'Accord de Paris et attend avec intérêt la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Il s'associe aux appels en faveur d'un renforcement des moyens de mise en œuvre et de la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud et les partenariats mondiaux, afin de promouvoir les technologies qui aident à réduire la consommation des ressources, la pollution et les émissions, et rationalisent l'exploitation des matières premières.

75. **M. Fox-Drummond Gough** (Brésil) dit que la communauté internationale doit accélérer la réalisation du Programme 2030 tant au niveau national qu'à l'échelle internationale. Son gouvernement a intégré les objectifs et cibles dans son processus d'élaboration des politiques, en veillant à garder le cap fixé pour l'accomplissement du programme. Au niveau international, le Gouvernement brésilien voit dans le programme une feuille de route menant au développement économique, sans négliger la justice sociale et le respect de l'environnement. L'action de l'ONU en faveur du développement durable repose en grande partie sur des principes, des processus et des

mécanismes qui ont des liens étroits avec le Brésil, notamment la Déclaration de Rio, Action 21, les trois Conventions de Rio adoptées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 et les processus lancés à la Conférence sur le développement durable de 2012. Le Brésil estime que le développement durable pour tous n'est pas possible sans une coopération et un engagement multilatéraux forts ; c'est pourquoi il continuera de travailler de manière constructive avec ses partenaires et avec d'autres pays en développement en vue de la pleine réalisation des objectifs.

76. Alors que l'échéance fixée pour le programme de travail de l'Accord de Paris approche, les négociations sur les changements climatiques ont atteint un point critique. Le message envoyé par le rapport spécial du GIEC est sans équivoque quant à l'urgence du défi, et la communauté internationale se doit de réagir en conséquence. Le Brésil est favorable à un vaste débat structuré sur les questions relevant du développement durable afin de mieux contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030.

77. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) dit qu'il ressort du rapport spécial du GIEC que la planète court un grave danger et que les conséquences immédiates des changements climatiques seront bien pires que prévu. Des efforts sans précédent seront nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

78. Le Pérou est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques, notamment la fonte des glaciers tropicaux andins, le réchauffement soudain des océans, la rareté de l'eau et la perte importante de biodiversité ; des millions de Péruviens sont directement touchés par des catastrophes naturelles récurrentes, qui entravent les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, le Pérou a promulgué en 2018 une loi-cadre sur les changements climatiques, afin de lutter contre leurs effets néfastes, de réduire la vulnérabilité et d'encourager un développement à faibles émissions de carbone. La loi vise également à promouvoir l'éducation environnementale, l'égalité des sexes et les droits de l'homme par le biais d'une approche intergénérationnelle et transculturelle. Conscient du rôle déterminant que les femmes, les peuples autochtones, les jeunes, la société civile et le secteur privé ont à jouer dans l'élaboration de la politique environnementale, le Gouvernement a formulé un plan d'action sur l'égalité des sexes et les changements climatiques.

79. Dans le cadre de l'Accord de Paris, le Pérou s'est fixé des objectifs ambitieux pour un pays en développement. La coopération internationale sera

essentielle pour aider les pays en développement à mettre en œuvre l'Accord de Paris, le Programme 2030 et le Cadre de Sendai. En 2017, le Pérou a été confronté à des catastrophes causées par le phénomène côtier El Niño qui ont fait de nombreux blessés et entraîné d'importantes pertes matérielles. Le transfert de technologie et le renforcement des capacités à des fins de prévention et de résilience face aux événements climatiques doivent être une priorité politique indissociable des mesures prises en faveur du développement durable. La gestion des risques de catastrophe est essentielle au développement durable ; c'est pourquoi le Pérou l'a rendue obligatoire dans ses politiques nationales.

80. Il existe un lien indéniable entre l'eau, les risques de catastrophe et les changements climatiques. Or l'eau est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, il est crucial de relever les défis liés à l'eau dans le cadre d'une approche intégrée, multilatérale et coordonnée. L'appui des Nations Unies est primordial pour relever ces défis dans un esprit de responsabilité partagée, afin de prendre soin de la planète, de valoriser les ressources et de les utiliser de manière appropriée, en harmonie avec la nature.

81. **M. Luchoomun** (Maurice) dit que, pour un petit État insulaire en développement comme Maurice, la question du développement durable revêt une importance capitale. Maurice, l'un des 10 pays les plus densément peuplés au monde, ne dispose pas d'abondantes ressources naturelles et est en outre menacé par des catastrophes liées au climat ou au réchauffement planétaire et fragilisé par son isolement des principaux marchés, son statut de pays à revenu intermédiaire, une population vieillissante et d'autres difficultés connexes.

82. À l'approche de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, il apparaît que les problèmes recensés par le Plan d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice n'ont pas encore été pleinement résolus. De nombreux petits États insulaires en développement qui ont été retirés de la liste des pays les moins avancés sont confrontés à de nouvelles difficultés, dont l'apparition de maladies non transmissibles, l'endettement, le manque d'accès à des financements à des conditions favorables et le manque de capacités pour renforcer leur résilience. Dans le même temps, les problèmes initialement posés par les effets du réchauffement planétaire et des changements climatiques ont persisté, aggravant encore leur situation.

83. L'aide reçue est insuffisante, non seulement au niveau du pays, mais aussi pour les groupes des petits

États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales et du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Gouvernement mauricien plaide en faveur d'un renforcement du financement alloué à ces groupes, afin de leur permettre d'aider les petits États insulaires en développement à relever les défis de l'atténuation des effets des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe, à développer leurs activités économiques fondées sur les océans et leur secteur des énergies renouvelables, à promouvoir le transfert de technologie et l'innovation et à attirer les investissements du secteur privé. La mise en œuvre fructueuse des Orientations de Samoa contribuera grandement à celle du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable par les petits États insulaires en développement.

84. **M^{me} Ahmadi** (Bahreïn) déclare que son pays a lancé de nombreuses initiatives pour promouvoir le développement durable. Il vient de présenter son premier examen national volontaire à la session de 2018 du forum politique de haut niveau, au cours de laquelle il a exposé les difficultés qu'il rencontre en tant que petit État insulaire en développement. Bahreïn a transposé nombre des objectifs de développement durable dans sa Constitution, sa Charte d'action nationale et sa Vision économique à l'horizon 2030. Il a aussi signé récemment plusieurs accords avec des organismes des Nations Unies.

85. Les changements climatiques représentent un défi particulier. Le développement est aussi menacé par le terrorisme. En coopération avec le PNUD, Bahreïn a lancé un projet d'énergie durable dans le but de diversifier les sources d'énergie et de promouvoir les énergies renouvelables. La première usine de panneaux solaires du pays a commencé ses activités en 2017.

86. **M. Gertze** (Namibie) dit que, depuis 2013, plus de 100 pays, dont le sien, se sont fixé des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, conformément à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et prennent activement des mesures visant à prévenir et inverser ce phénomène. Un autre pilier de la Convention est l'atténuation de la sécheresse, qui est un élément clef de la Déclaration du Namib pour le renforcement de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en vue de créer un monde neutre en matière de dégradation des terres.

87. La dégradation des terres touche de manière disproportionnée les pays dont les populations souffrent

déjà le plus de la faim, d'une mauvaise santé et de la pauvreté, à l'exception de ceux qui ont accès aux minéraux. Les femmes et les enfants sont souvent les premières victimes de la dégradation des terres. La Namibie salue le lancement du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres et se félicite du fait qu'il repose sur un modèle de partenariat public-privé. Elle invite les États Membres à s'informer pleinement des procédures à suivre pour investir dans ce fonds.

88. Les phénomènes des tempêtes de sable et de poussière appellent des solutions. La Namibie se réjouit de l'inclusion d'un objectif concernant la sécheresse dans la nouvelle stratégie adoptée à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La communauté internationale ne peut se contenter d'apporter des secours en cas de sécheresse : elle doit privilégier les mécanismes d'amélioration de la résilience, de préparation et d'alerte rapide.

89. Le Gouvernement namibien a mis en place une politique nationale sur les changements climatiques, ainsi qu'une stratégie de lutte contre les changements climatiques, assortie d'un plan pour 2013-2020, qui définissent des mesures d'adaptation et d'atténuation. Parallèlement aux initiatives internationales, ces stratégies ont pour but de renforcer la résilience à la sécheresse, de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres et d'aider les régions rurales à s'adapter aux changements climatiques.

90. La Namibie estime qu'il faut veiller à l'ancrage local des technologies et des systèmes liés à l'environnement, de manière à prendre en compte la situation sociale et économique des différents pays. Elle souligne en outre la nécessité d'investir davantage dans des méthodes de production agricole respectueuses du climat et de diversifier les ressources des communautés vulnérables en soutenant les investissements dans les produits forestiers non ligneux, en développant le secteur du tourisme et en encourageant l'élevage d'animaux mieux adaptés aux conditions locales, qui consomment moins d'eau. Compte tenu de la croissance projetée de la population mondiale d'ici à 2050, la communauté internationale ne pourra mettre un terme à la pauvreté et à la faim que si elle empêche la dégradation des terres et restaure les terres dégradées. C'est pourquoi le Gouvernement namibien poursuit ses initiatives de lutte contre la désertification en donnant des moyens d'action à ses communautés locales, en particulier aux femmes, en partenariat étroit avec le secteur privé. Pour renforcer ces mesures, il étudie actuellement la possibilité d'une extension de l'initiative de l'Union africaine portant sur la Grande

Muraille verte pour le Sahara et le Sahel à la Namibie et à l'Afrique australe.

91. **M^{me} Moldoisaeva** (Kirghizistan) dit que, dans ses efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030 au niveau national, son gouvernement accorde la priorité à la prospérité et au bien-être de chaque citoyen. Toutefois, à moins que des mesures décisives ne soient prises dans le domaine de la protection de l'environnement – une priorité pour l'Asie centrale –, il sera impossible d'assurer un développement durable global. Les sites d'enfouissement des résidus d'uranium laissés sur place après l'effondrement de l'Union soviétique posent de nombreux problèmes aux États d'Asie centrale, du fait notamment de la détérioration des conditions de stockage des déchets radioactifs et du risque accru d'accidents. Il existe une réelle menace de contamination de l'ensemble des eaux souterraines et des bassins hydrographiques d'Asie centrale, qui aurait d'énormes conséquences non seulement pour des millions de personnes et pour l'environnement, mais aussi pour tout le processus de développement durable de la région.

92. Le Kirghizistan, comme d'autres pays d'Asie centrale, s'efforce d'écarter la menace radioactive que représentent les décharges de résidus d'uranium. L'adoption de la résolution 68/218 de l'Assemblée générale sur le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale a permis des progrès significatifs dans la restauration des dépôts d'uranium fermés et l'étude de leurs effets sur leur environnement, et a également encouragé les organisations internationales et les pays donateurs à lancer et mener divers projets et programmes. En particulier, avec l'aide de la Banque eurasienne de développement, des études d'impact environnemental sont en cours et un mécanisme de financement a été créé. En outre, le Gouvernement a élaboré un plan directeur stratégique en étroite coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

93. Au cours des cinq dernières années, ces programmes ont permis d'accroître le niveau de sécurité des anciens sites miniers d'uranium en Asie centrale et, surtout, des décharges de résidus d'uranium. Malgré les succès obtenus, il ne sera possible de résoudre les questions clés liées aux anciens sites d'extraction d'uranium qu'avec l'aide ciblée et coordonnée de la communauté internationale. Le Gouvernement kirghize espère qu'une attention accrue de l'ONU, de l'AIEA et de la communauté internationale à cet égard contribuera à prévenir les risques environnementaux et le déclenchement d'une crise humanitaire, à garantir le développement durable des pays d'Asie centrale et à

empêcher l'utilisation des déchets radioactifs à des fins terroristes et extrémistes.

94. **M. Rakhmetov** (Kazakhstan) dit que, pour atteindre les objectifs de développement durable du Programme 2030, il convient d'évaluer les besoins, les intérêts et les domaines prioritaires par-delà les frontières et de combler les lacunes en matière de capacités. Les premières années de mise en œuvre du programme ont démontré la nécessité d'une action multilatérale. Le Kazakhstan a aligné son programme national de développement sur les objectifs et sur les priorités mondiales. La stratégie de développement du pays pour 2050 prévoit une approche intersectorielle et universelle des questions économiques, sociales et environnementales. L'ensemble des documents stratégiques du Gouvernement et les tâches énoncées dans les discours annuels du Président Nazarbayev correspondent aux objectifs, dont la réalisation permettra au Kazakhstan de rejoindre les 30 pays les plus développés du monde d'ici 2050.

95. Le Kazakhstan a créé plusieurs pôles régionaux et mondiaux en vue de promouvoir le dialogue au sujet du développement durable et a accueilli des conférences internationales sur des questions connexes. Le moment est venu pour les États Membres de tirer parti de la dynamique mise en place et de renforcer la coopération régionale dans des domaines comme les changements climatiques et les tensions sociales, y compris la violence extrême et les questions transnationales complexes relatives à l'eau. La délégation kazakhe insiste sur l'importance de la dimension régionale qu'il convient de donner à toute approche ou stratégie en faveur du développement durable et sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes qui risquent d'alimenter les disparités économiques et la pauvreté. Elle estime qu'il faut en priorité adapter aux normes mondiales les systèmes régionaux de planification stratégique et de suivi, renforcer le potentiel humain, attirer les technologies, l'expertise et les moyens de renforcement des capacités provenant de l'étranger et profiter de l'intérêt que les grands groupes internationaux portent aux modèles d'entreprise socialement responsables pour rendre les pays en développement plus attrayants pour les investissements. Tout en se félicitant de la volonté du Secrétaire général d'accorder la priorité à la diplomatie préventive et aux objectifs de développement durable dans les activités de l'ONU, le Kazakhstan estime que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la coordination et la synergie entre les organismes et les programmes sur le terrain.

96. **M. Kai-Kai** (Sierra Leone) dit que, lors de son entrée en fonctions, le Président Bio s'est engagé, ainsi que son gouvernement, dans un nouveau programme en

phase avec les objectifs de développement durable qui privilégient l'éducation, la justice, la paix et la sécurité, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, l'agriculture et la santé, dans le souci de venir en aide aux plus défavorisés en premier. Grâce à des services publics efficaces étayés par une ferme volonté politique, une direction dynamique et une tolérance zéro à l'égard de la corruption, la Sierra Leone met en œuvre un programme d'éducation pour le développement, qui accorde la priorité à la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire, en mettant l'accent sur l'autonomisation des filles et des femmes pour répondre aux besoins de développement des générations actuelles et futures.

97. En 2017, des pluies torrentielles ont provoqué une inondation et une coulée de boue, qui ont coûté la vie à plus de 1 000 personnes en Sierra Leone. Il est urgent de prendre des mesures pour réduire les risques existants et prévenir l'apparition de nouvelles menaces. Le Cadre de Sendai doit être pleinement appliqué. La mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et les partenariats sont importants pour la réalisation des objectifs du Programme 2030. À cet égard, les États Membres doivent honorer les engagements pris au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris. La délégation sierra-léonaise espère que le rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement pour 2019 formulera des recommandations concrètes.

98. Il est évident que, sans accès à l'énergie, les pays en développement comme la Sierra Leone ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Pour réaliser l'objectif 7, toutes les parties prenantes, y compris les institutions financières internationales, le système des Nations Unies, les organisations régionales et les gouvernements nationaux, doivent agir d'urgence afin de mobiliser les ressources financières nécessaires et de créer un environnement propice à l'investissement énergétique. La Sierra Leone entend s'engager de manière constructive avec tous les partenaires pour assurer un développement durable pour tous.

99. **M^{me} Sarvestani** (République islamique d'Iran) demande qu'une attention prioritaire soit accordée au renforcement des capacités des pays en développement par l'échange d'expériences, de savoir-faire et de meilleures pratiques et par le transfert de technologies, sans discrimination ni politisation, compte tenu des difficultés rencontrées par ces pays pour appliquer pleinement leurs plans de développement durable, notamment en ce qui concerne l'exercice de leur droit au développement. Il importe de mettre l'accent sur les

besoins différents et la situation particulière des pays en développement, ainsi que sur la responsabilité des principaux acteurs du système économique et financier international. Non seulement l'unilatéralisme et l'imposition de dispositions législatives et réglementaires qui produisent des effets extraterritoriaux sur des pays en développement portent atteinte aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, mais ils nuisent également à la réalisation des objectifs de développement durable, qui ne peuvent être atteints si l'on ne tient pas compte du multilatéralisme en tant que cadre de coopération.

100. L'Iran a fait de grands progrès pour relever les défis auxquels il est confronté en matière de développement, notamment grâce à l'adoption de documents juridiquement contraignants comme sa Vision 2025 et son sixième Plan national de développement. Au nombre des priorités nationales figurent : l'élimination de la pauvreté ; la gestion durable de l'eau et l'assainissement ; les ressources énergétiques renouvelables ; l'amélioration de l'efficacité énergétique ; la lutte contre les changements climatiques, la désertification, la déforestation et les tempêtes de poussière ; la gestion des risques de catastrophe ; l'autonomisation des femmes et des filles. Les politiques énergétiques actuellement menées visent à renforcer les capacités dans le secteur de l'électricité, utiliser des centrales modernes alimentées au gaz et exploiter les énergies renouvelables, maintenir les capacités de production et assurer la résilience du réseau sans perdre de vue les préoccupations environnementales et les engagements climatiques, encourager la participation du secteur privé à la construction de centrales électriques et accroître l'efficacité de la production, du transport et de la consommation d'électricité.

101. Compte tenu de son exposition aux catastrophes naturelles, l'Iran s'est doté d'une capacité nationale et locale de préparation et d'intervention efficace internationalement reconnue. Ces domaines continueront néanmoins d'exiger une coopération étendue et à long terme, en particulier aux niveaux régional et international. Le gouvernement iranien est conscient du rôle déterminant joué par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information en cas de catastrophe, dont il est le pays hôte.

102. Les tempêtes de sable et de poussière comptent parmi les problèmes environnementaux les plus urgents auxquels l'Iran est confronté. Ces dernières années, les sécheresses chroniques et les pratiques non durables de gestion des terres et de l'eau ont abouti à une situation caractérisée par des tempêtes de sable et de poussière

plus fréquentes et plus graves, qui appellent des mesures urgentes aux niveaux local, régional et mondial. C'est pourquoi le Gouvernement iranien se félicite du dialogue interactif de haut niveau qui s'est tenu à ce sujet en 2018.

103. **M. Tavares** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)], se référant au rapport spécial du GIEC, dit que les chances d'infléchir le réchauffement climatique pour le maintenir à 1,5 degré Celsius s'amenuisent et que le succès dépendra d'un effort concerté et intensifié. L'agriculture durable a un rôle essentiel à jouer. À cet égard, la FAO se félicite de la décision prise à Koroniva par la vingt-troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui reconnaît que l'agriculture fait partie de la solution au problème.

104. La communauté internationale doit recenser les synergies existantes, en créer de nouvelles et investir dans ces mécanismes, en mettant en œuvre une série d'actions qui comprennent la réhabilitation des terres dégradées, la lutte contre la déforestation, la promotion du reboisement, l'adoption d'approches à faible émission de carbone dans l'agriculture et la production alimentaire, ainsi que la modification des habitudes de consommation. L'adaptation de l'agriculture au changement climatique doit être étroitement liée à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, à mesure que la communauté internationale adopte des modèles alimentaires plus résilients, durables et sans exclusive. Ces efforts revêtent une importance cruciale pour les communautés rurales les plus démunies, dès lors que 75 %, environ, des populations pauvres du monde vivent en milieu rural et sont particulièrement touchées par les catastrophes naturelles et les phénomènes météorologiques extrêmes. Le nombre de catastrophes naturelles enregistrées dans les pays en développement a presque doublé au cours des 40 dernières années, avec des conséquences effroyables sur les moyens de subsistance ruraux et sur l'agriculture.

105. Il est essentiel de réduire efficacement les risques de catastrophe. Les faits démontrent que c'est possible. Une étude d'impact préliminaire réalisée en 2017 a révélé qu'une intervention rapide en cas de sécheresse permettait de sauver des vies et des moyens de subsistance, mais aussi d'alléger les coûts des interventions humanitaires et la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire.

106. Consciente de la menace particulière que font peser les catastrophes naturelles et les changements climatiques sur les petits États insulaires en développement, la FAO, en collaboration avec le

Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a lancé le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement. Dans le cadre d'une initiative interrégionale, la FAO et ses partenaires ont élaboré des mécanismes de mise en œuvre pour ce programme dans les petits États insulaires en développement situés dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique. Le cadre pour le développement à moyen terme des Caraïbes est aussi en cours de déploiement, et la FAO demande aux partenaires d'appuyer ces efforts.

La séance est levée à 18 heures.